



Moulins, 6 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tentatives d'arnaques à l'annuaire professionnel Appel à la vigilance

Dans l'Allier, comme partout en France, des commerçants, des artisans, des membres des professions libérales sont régulièrement approchés indirectement (fax, mèl, courrier...) par des prestataires leur proposant de figurer, gratuitement ou contre rémunération, dans des annuaires professionnels.

Sous couvert de noms évoquant des organismes officiels ou des sociétés reconnues lesdits prestataires transmettent en effet des propositions de prétendus services de publication sans autres formalités que l'envoi de formulaires ou de bons de commande comportant, souvent, un engagement de durée.

En l'absence au final de réels services, des professionnels se retrouvent ainsi non seulement floués mais encore piégés en n'osant pas se soustraire aux obligations d'un contrat les liant dans le temps.

Les professionnels sont donc invités à la plus grande vigilance en n'hésitant pas à se rapprocher des services de la concurrence et de la consommation, de leurs chambres consulaires ou ordres professionnels pour signaler les prospectus de ce type dont ils font l'objet et vérifier, préalablement à tout engagement, le sérieux des sociétés proposant leurs services.

En cas d'escroquerie avérée, les victimes ne doivent pas hésiter à porter plainte et à se signaler auprès des services de la concurrence et de la consommation ainsi qu'auprès de leurs organismes professionnels.

Des victimes de ce type de pratiques frauduleuses se sont constituées en associations disposant de sites Internet sur lesquels sont délivrés des conseils utiles.